



## **PREAMBULE..... 3**

- **LE PADD, PORTEE ET CONTENU REGLEMENTAIRE ..... 3**
  - LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 3
  - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ..... 4
  - OPPOSABILITE DU PADD ET DE SES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ..... 5
- **LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 5**

## **1 - PREMIERE ORIENTATION : ORANGE, VILLE DYNAMIQUE..... 7**

- **RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC..... 7**
  - ORANGE, DEUXIEME VILLE DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, A CONNU D'IMPORTANTES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES..... 7
  - VERS UNE CROISSANCE DYNAMIQUE, UN RENOUVEAU ET UN REEQUILIBRAGE DU PROFIL DEMOGRAPHIQUE..... 7
  - ORANGE DOIT SE POSITIONNER COMME MOTEUR DE TOUT SON BASSIN DE VIE..... 8
  - SOUTENIR UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DYNAMIQUE AU DEVELOPPEMENT D'ORANGE..... 9
  - OFFRIR UN VERITABLE PARCOURS RESIDENTIEL ASSURANT LA MIXITE SOCIALE..... 9
  - FAVORISER LE PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE SUR ELLE-MEME..... 9
  - ADAPTER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION NOUVELLE ET AUX EVOLUTIONS DE LA POPULATION..... 9

## **2 - DEUXIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ACCESSIBLE ..... 11**

- **RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC..... 11**
  - ORANGE, AU COEUR D'UN RESEAU DE VILLES D'IMPORTANCE, DES LIENS VERS LE SUD EST (AVIGNON, MARSEILLE, ITALIE), LE SUD OUEST (NIMES, MONTPELLIER, ESPAGNE) ET LE NORD (BOLLENE, LYON), A DEVELOPPER..... 11
  - LA MOBILITE INTRA-URBAINE A MIEUX ORGANISER..... 12
  - DES MODES DOUX ET ALTERNATIFS A LA VOITURE A ENCOURAGER..... 12

- OBJECTIFS ..... 14**
  - ADAPTER LA VOIRIE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN ..... 14
  - AMELIORER L'ACCESSIBILITE AUX ZONES D'ACTIVITES ..... 14

## **3 - TROISIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ATTRACTIVE ..... 16**

- **RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC..... 16**
  - L'ECONOMIE, UN PIVOT DU DEVELOPPEMENT LOCAL ..... 16
  - LA DEFINITION DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT DOIT VISER L'OPTIMISATION DES MOYENS LOGISTIQUES..... 16
  - L'ACTIVITE ECONOMIQUE DOIT PARTICIPER A LA VALORISATION DU CADRE DE VIE..... 17
  - DES RESSOURCES PATRIMONIALES ASSOCIEES A DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES SUPPORT DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE..... 17
- OBJECTIFS ..... 18**
  - RETROUVER UNE IMAGE ET UN DYNAMISME ECONOMIQUE..... 18
  - ASSURER UNE GESTION OPTIMALE ET ECONOMIQUE DE L'ESPACE POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE ..... 18
  - VALORISER UNE ECONOMIE AGRICOLE ET VITICOLE DE QUALITE..... 19**
    - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES CARRIERES ..... 19
    - RENFORCER LA VIE CULTURELLE ET L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DE LA VILLE ..... 19

## **4 - QUATRIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ROMAINE..... 21**

- **RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC..... 21**
  - UNE HISTOIRE URBAINE PORTEUSE D'IDENTITE ET DE PATRIMOINE..... 21
- OBJECTIFS ..... 23**
  - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE..... 23
  - PRESERVER LE HAMEAU DU GRES ET LES TERRITOIRES RURAUX ET VITICOLES..... 23

## **5 - CINQUIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE DURABLE..... 25**

- **RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC..... 25**
  - UN ENVIRONNEMENT RICHE ET VARIE MENACE PAR L'ETALEMENT URBAIN..... 25

UN SYSTEME HYDROGRAPHIQUE A METTRE EN VALEUR.....	25
DE NOUVELLES TECHNIQUES D'ÉCOLOGIE URBAINE A METTRE EN OEUVRE.....	26
<b>OBJECTIFS</b> .....	<b>27</b>
PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET RURAUX.....	27
EXPRIMER LA TRAME BLEUE ET RENOUVELER LES RESSOURCES EN EAUX.....	27
CONCOURIR A UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.....	27

## PREAMBULE

### ▪ LE PADD, PORTEE ET CONTENU REGLEMENTAIRE

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** doit être l'expression claire et accessible d'une **vision stratégique du développement territorial à long terme**, vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles, représentatives de l'engagement de la Commune.

Le contenu du PADD a été réformé par le décret du 9 juin 2004, modifiant le code de l'urbanisme. Désormais, le PADD et les orientations d'aménagement constituent 2 documents distincts.

#### **L'article R123.1 du code de l'urbanisme précise en effet que :**

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable de la commune (P.A.D.D.),
- un règlement,
- ainsi que des documents graphiques.

Il peut comporter en outre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, assorties le cas échéant de documents graphiques. Il est accompagné d'annexes».

### **Le projet d'aménagement et de développement durable**

Le PADD est une pièce obligatoire du PLU.

L'article R123-3 du code de l'urbanisme prévoit que :

*« Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L110 et L121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune ».*

Ces orientations générales d'urbanisme et d'aménagement concernent l'organisation générale du territoire communal. Elles doivent respecter les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme.

*« Le développement durable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous, et pour chacun, la possibilité d'accéder à une vie meilleure. Il répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs » (rapport Brundtland, 1987).*

L'article L110 stipule que :

*« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses*

*ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».*

L'article L121-1 précise que :

*« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :*

*1. L'équilibre entre :*

- *le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part,*
- *et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;*

*2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière :*

- *d'habitat,*
- *d'activités économiques, notamment commerciales,*

- *d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général*
- *ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;*

*3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, intégrant :*

- *la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile,*
- *la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains,*
- *la réduction des nuisances sonores,*
- *la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,*
- *la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».*

### **Les orientations d'aménagement**

Il s'agit d'une partie facultative du PLU. L'article L123-1 précise en effet que :

*« Les PLU peuvent, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.*

*Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment pour :*

- *mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine,*
- *lutter contre l'insalubrité,*
- *permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.*

*Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ».*

### **Opposabilité du PADD et de ses orientations d'aménagement**

**Le PADD n'est pas opposable** aux permis de construire (en revanche, les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui).

**Les orientations d'aménagement facultatives** s'imposent aux opérations de construction ou d'aménagement en termes de compatibilité, c'est-à-dire que **ces opérations doivent en respecter l'esprit sans les suivre au pied de la lettre.**

**Le Hameau du Grès fait l'objet d'une orientation d'aménagement.**

**Le règlement et ses documents graphiques s'imposent en termes de conformité**, c'est-à-dire que leurs règles doivent être respectées strictement.

### **LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le diagnostic territorial a permis de mettre en évidence les multiples enjeux existants à ORANGE. Il est nécessaire de les concilier à travers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sera la base de toute réflexion d'aménagement de la Commune.

Le PADD doit répondre aux questions suivantes :

#### **Orange, ville dynamique**

- Comment impulser une croissance dynamique de la population orangeoise tout en garantissant un cadre et une qualité de vie ?
- Quelle nouvelle configuration sociale et spatiale envisager pour Orange en termes de localisation des futurs secteurs d'habitat, de rénovation du parc de logement et de restructurations majeures d'îlot ?
- Comment répondre au mieux aux besoins de la population et assurer une répartition spatiale équilibrée en termes d'équipements et de services ?

### **Orange, ville accessible**

- Comment améliorer les déplacements hors et dans la ville ?
- Comment développer les liens entre quartiers et inciter à l'usage des modes de déplacements alternatifs ?

### **Orange, ville attractive**

- Comment rééquilibrer et renforcer les différents secteurs d'activités, notamment industriels et de services tout en préservant une économie agricole et viticole de qualité ?
- Comment développer de nouvelles stratégies économiques sans compromettre le tissu urbain du centre ville (mixité des fonctions) ?
- Comment maintenir un tourisme de niveau national ?

### **Orange, ville romaine**

- Comment concilier développement urbain et conservation du patrimoine végétal, paysager et bâti (diversité morphologique des quartiers, patrimoine inscrit et classé, terroir...) ?

### **Orange, ville durable**

- Comment prendre en compte, préserver et valoriser l'environnement dans le cadre d'une croissance démographique et urbaine ?
- Comment concilier développement (urbain, économique, démographique) et risques (naturels, technologiques...) ?
- Comment garantir le respect du principe de développement durable ?

## 1 - PREMIERE ORIENTATION : ORANGE, VILLE DYNAMIQUE

### ▪ RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

#### ORANGE, deuxième ville du département de Vaucluse, a connu d'importantes évolutions démographiques.

Après avoir connu une croissance soutenue et l'accueil de nombreuses familles et d'actifs dans les années 1970, ORANGE a connu un ralentissement démographique entre 1982 et 1990. Depuis, ORANGE connaît une augmentation constante de sa population avec 29659 habitants en 2012, soit une hausse d'environ 0,6%.

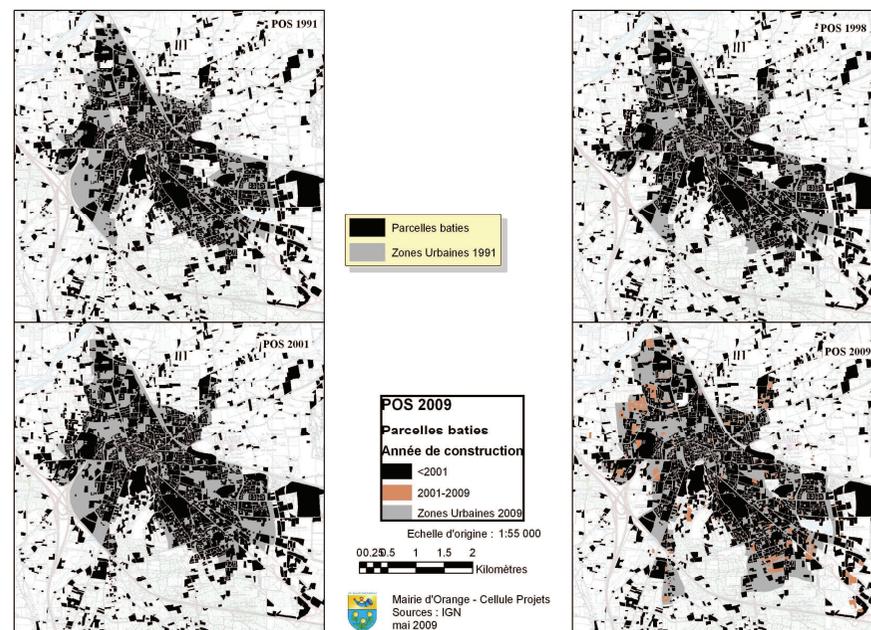
L'heure est aujourd'hui à l'étalement urbain et le logement se diffuse en périphérie de la zone urbaine dense du centre ville. ORANGE enregistre toujours un solde migratoire négatif et une baisse significative des 20-39 ans (-3%) au profit des plus de 40 ans. Ceci met bien en évidence que les jeunes, jeunes ménages et familles sont naturellement attirés soit vers les villes universitaires soit vers les communes limitrophes qui offrent plus d'opportunités pour le logement de type individuel.

Ce phénomène de desserrement périphérique et le desserrement naturel des ménages (décohabitation, modèle de la famille éclatée) tendent au vieillissement de la population orangeoise. ORANGE se caractérise comme beaucoup de grandes villes par une très faible taille des ménages (de l'ordre de 2,2 personnes par ménage en 2012 contre 2,7 en 1982).

#### Vers une croissance dynamique, un renouveau et un rééquilibrage du profil démographique.

Depuis 2000, la croissance démographique a repris, résultat d'une politique volontariste en matière d'habitat. De 1999 et 2012, 2079 logements ont été réalisés, soit une moyenne de 170 logements par an.

Le nombre total de logements est donc de 14655 logements en 2012 soit une hausse de plus de 13% entre 1999 et 2012.



Cet engouement témoigne d'un phénomène d'attractivité résidentielle régional, lié notamment au desserrement des grandes agglomérations proches (Avignon, Montpellier, Lyon). Les moyens de déplacement évoluant, ils raccourciront à moyen terme les échanges entre les grandes villes du couloir Rhodanien. Ainsi, les conséquences de la politique communale en matière de logements, de déplacement et de développement économique sont à évaluer dans une logique d'agglomération.

**ORANGE doit se positionner comme moteur de tout son bassin de vie.**

Sur ORANGE même, au vu du creusement générationnel des jeunes ménages et afin de minimiser le vieillissement et le turnover de population, l'enjeu majeur est aujourd'hui de retrouver une population jeune et dynamique, par une diversification des logements (dans l'ancien et le neuf) afin d'offrir un parcours résidentiel complet sur la commune.

Pour répondre à cet enjeu, les objectifs suivants seront à poursuivre :

- **Développer une offre spécifique en logements** afin de rendre ORANGE **attractive pour les familles**, par rapport aux communes voisines. ORANGE peut offrir des possibilités de construction résidentielle individuelle de qualité mais aussi faire profiter de ses atouts puisque le potentiel foncier existe et que les équipements sont suffisamment dimensionnés ;

- **Engager une réflexion parallèle entre la localisation des secteurs de développement par rapport aux logiques de moyens de déplacements et la présence de pôles de proximité** offrant services et équipements à la population. En effet, il est primordial de penser l'avenir en termes qualitatifs et non seulement quantitatifs. Il s'agit notamment de raisonner en termes de cohérence d'enveloppe urbaine, de qualité du cadre de vie ou encore de secteurs à développer préférentiellement pour leur proximité par rapport aux équipements d'infrastructure et de superstructure ;

- La commune compte plus de 21% de logements locatifs sociaux en 2012. 44 % du parc de logement est composé d'immeubles collectifs. **Son parc social est cependant concentré dans des quartiers spécifiques** (La Croix-Rouge, Fourchevieilles, Jonquier ; Nogent...). Ces logements arrivent en fin de vie (coût de plus en plus élevé pour l'entretien du parc) et ne sont pas adaptés aux normes actuelles (isolation thermique et acoustique, optimisation énergétique) car ils ont été majoritairement construits avant 1968. Ils n'offrent plus les conditions que les habitants sont en droit d'attendre (amélioration du confort dans l'habitat).

L'enjeu est ici **l'amélioration du parc locatif** et aussi son rééquilibrage spatial sur l'ensemble de la commune.

Cette orientation s'attache à prévoir les structures (logements, équipements) dans l'objectif d'assurer un développement urbain dynamique, équilibré et diversifié.

OBJECTIFS	ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
<p><b><u>Soutenir une croissance démographique dynamique au développement d'ORANGE</u></b> (33 515 habitants en 2025)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer l'attractivité résidentielle pour les familles</b> (La Croix-Rouge, Le Colombier, Les Veyrières, Le Coudoulet, Le Peyron, la Colline sud...) afin de rééquilibrer le profil démographique d'ORANGE et d'assurer la pérennité de certains équipements ;</li> </ul>
<p><b><u>Offrir un véritable parcours résidentiel assurant la mixité sociale</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposer une offre spécifique adaptée aux personnes âgées et jeunes ménages</b> (petits logements à proximité des services, commerces et transports) : Centre ville, Quartier de l'Arc de Triomphe, Quartier Nogent, ...</li> <li>• <b>Réaliser une opération d'aménagement à travers la mise en œuvre d'un écoquartier</b> : mixité des fonctions urbaines (offre de services, de commerces et de logements liés et nécessaires au développement économique et social du quartier de l'Etang) ;</li> <li>• Repositionner et requalifier le parc locatif ;</li> <li>• <b>Prendre en compte l'accessibilité</b> des personnes à mobilité réduite ;</li> </ul>
<p><b><u>Favoriser le principe de renouvellement de la ville sur elle-même</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un développement urbain basé sur <b>l'optimisation du foncier</b> (vides en zone urbaine) en gardant un principe de cohérence avec le bâti environnant ;</li> <li>• Améliorer l'existant par des opérations d'embellissement, de <b>requalification et de restructuration</b> d'îlots dans les secteurs proches du centre ville (ex : Quartier de l'Arc, Ilot des Tanneurs, Ilot Ancien Hôtel de Ville...) ;</li> </ul>
<p><b><u>Adapter les équipements et services à la population nouvelle et aux évolutions de la population</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compléter le niveau d'équipements à dimension supra-communale</b> : le projet immobilier dit du « <b>YETIPARC</b> » (un Palais des Sports modulable dont la capacité d'accueil sera de 1500 à 4000 personnes ; un centre de formation pour l'ASON ; un pôle santé ; une maison de retraite ; des commerces et des constructions à usage d'habitation) ; un complexe aquatique, l'extension de l'Hôpital, la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM).</li> <li>• Créer des <b>équipements liés à la petite enfance</b> (Halte Garderie, crèches)</li> <li>• Localiser les équipements au plus près des besoins de la population (opérations nouvelles) ;</li> </ul>

# ORIENTATION 1 : ORANGE, VILLE DYNAMIQUE

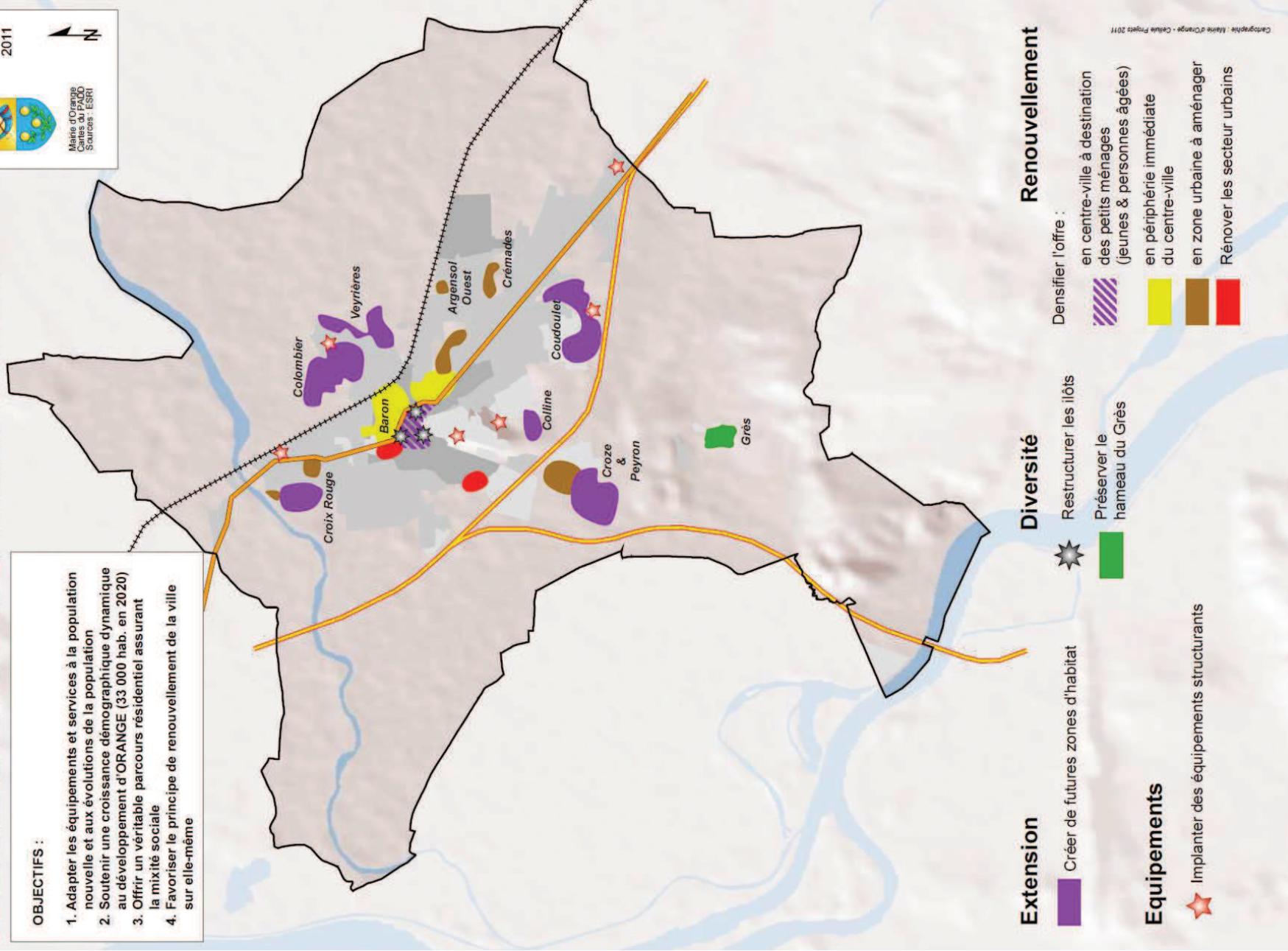
## OBJECTIFS :

1. Adapter les équipements et services à la population nouvelle et aux évolutions de la population
2. Soutenir une croissance démographique dynamique au développement d'ORANGE (33 000 hab. en 2020)
3. Offrir un véritable parcours résidentiel assurant la mixité sociale
4. Favoriser le principe de renouvellement de la ville sur elle-même



Mairie d'Orange  
Cartes du P.A.D.U  
Sources : ESRI

sept.  
2011



## Extension

- Créer de futures zones d'habitat

## Equipements

- Implanter des équipements structurants

## Diversité

- Restructurer les îlots
- Préserver le hameau du Grès

## Renouvellement

Densifier l'offre :

- en centre-ville à destination des petits ménages (jeunes & personnes âgées)
- en périphérie immédiate du centre-ville
- en zone urbaine à aménager
- Rénover les secteurs urbains

Cartographie : Mairie d'Orange - Celine Projes 2011

## 2 - DEUXIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ACCESSIBLE

### ▪ RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

**ORANGE, au coeur d'un réseau de villes d'importance, des liens vers le sud est (Avignon, Marseille, Italie), le sud ouest (Nîmes, Montpellier, Espagne) et le Nord (Bollène, Lyon), à développer.**

Le positionnement géographique de ORANGE a permis le développement d'infrastructures de transport complémentaires. ORANGE est en effet une ville de confluence d'axes routiers, autoroutiers, ferroviaires et fluviaux structurants à une échelle régionale et même européenne. Elle est située au carrefour d'un réseau viaire important : jonction des autoroutes A7-A9, de l'axe RN7, projet de déviation de la RN7. La ville jouit par ailleurs d'une desserte ferrée privilégiée (ligne TGV-PLM) et d'un port fluvial sur le Rhône. La ville est par là même, une ville de passage.

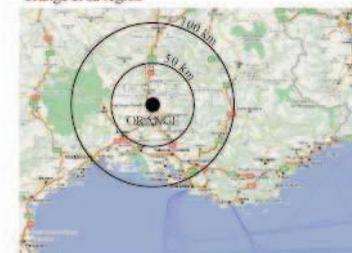
Aujourd'hui, pour ORANGE, ville charnière, l'enjeu est d'accroître et de développer ces liens grâce aux infrastructures présentes et à venir (futur échangeur complet autoroutier sur la Commune de Piolenc au Nord, déviation RN7 et ses échangeurs, voiries de contournement rapprochées et éloignées). Ainsi, ORANGE souhaite profiter des dynamiques économiques et urbaines générées par une meilleure mise en cohérence et un rapprochement des différentes villes situées successivement le long du couloir rhodanien (à 20km de Bollène ou d'Avignon, à

100km de Valence, de Montpellier ou de Marseille). La ville joue un rôle de trait d'union transversal entre deux régions et départements reliant, grâce au franchissement du Rhône par le pont de Roquemaure, le plateau Gardois à l'ouest et la plaine orangeoise à l'est.

Orange, carrefour européen



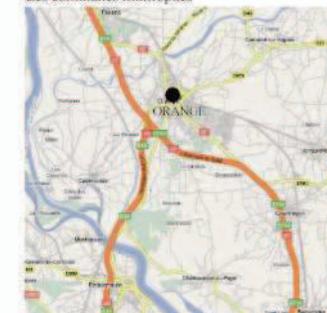
Orange et sa région



Le réseau urbain d'Orange



Les communes limitrophes



A une échelle plus locale, le bassin de vie de ORANGE ne s'arrête pas au Rhône ou l'Aygues, mais rayonne également sur le département du Gard et les autres communes limitrophes, son influence dépassant largement les limites administratives. De ce fait, les liaisons est-ouest restent à renforcer et à favoriser.

De plus, Orange subit aujourd'hui les contraintes liées aux grandes infrastructures qui ont permis son développement mais qui constituent également des coupures urbaines importantes (voie ferrée, RN7, A7 et A9).

Se sont en effet, des points de convergence et de congestion du trafic de transit qu'il convient de gérer et d'organiser à travers une politique de travaux routiers urbains, à savoir : la déviation de la RN7, projets de giratoire sur la RD 72 et 976, Voie Pinay, ...ayant pour objectifs de différencier les flux de transit et de desserte ; de sécuriser les nœuds de circulation et de permettre de diversifier les points d'entrée au territoire.

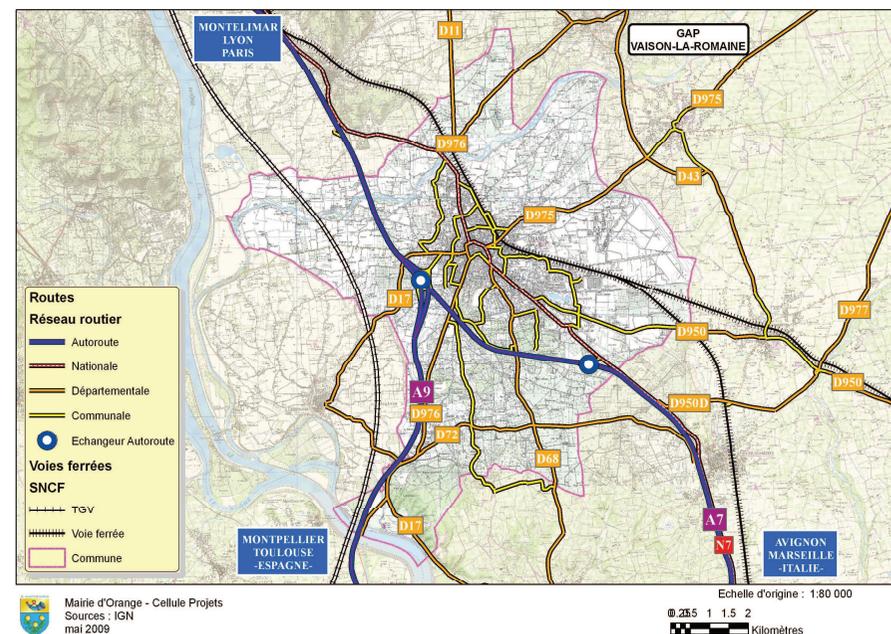
### **La mobilité intra-urbaine à mieux organiser.**

En effet, la Commune se caractérise par une urbanisation diversifiée mais structurellement organisée notamment sous forme de zones pavillonnaires dans les quartiers « récents ». Pour autant, la ville souffre d'un manque de liens entre les différents quartiers et parties de son territoire dues en grande partie à la voie ferrée et aux autoroutes A7 et A9.

Les liaisons entre les différents quartiers et l'accès vers le centre et ses équipements structurants sont aujourd'hui à développer. Afin d'améliorer les déplacements dans la ville, différentes solutions peuvent être envisagées : l'amélioration du caractère urbain de certaines voies de desserte utilisées à tort pour le transit, la valorisation des entrées de ville, l'intégration du principe de partage des usages de l'espace public, etc.

Afin de diminuer la circulation motorisée dans le centre-ville, ORANGE a développé ces dernières années une politique de

stationnements de proximité et périphériques (aménagement de parkings rue des Blanchisseurs, ...).



### **Des modes doux et alternatifs à la voiture à encourager**

On observe à ORANGE une prépondérance de l'usage de la voiture individuelle au détriment des transports en commun. Cette tendance est accentuée par le nombre croissant des navettes domicile-travail induite par le phénomène de desserrement de la ville.

L'enjeu est aujourd'hui, d'engager une réflexion sur l'optimisation des transports collectifs (bus, navette, pôle d'échange...) pour limiter les trafics pendulaires entre ORANGE, son bassin de vie et sa périphérie. Il s'agit de faciliter et d'encourager leur usage au quotidien.

Les liaisons douces restent à développer dans une logique de réseau à partir des voies bleues et vertes, celle-ci représentant les grandes artères des réseaux cyclables et piétonniers à partir desquelles devraient s'étoffer un maillage et des liens entre les différents quartiers. L'objectif est double, développer un usage de loisir, sport et découverte mais aussi favoriser les déplacements piétons quotidiens dans la ville (réappropriation de zones sécurisées et accueillantes, améliorations des franchissements, renforcement des liens à la Meyne, entre hauts et bas de la ville).

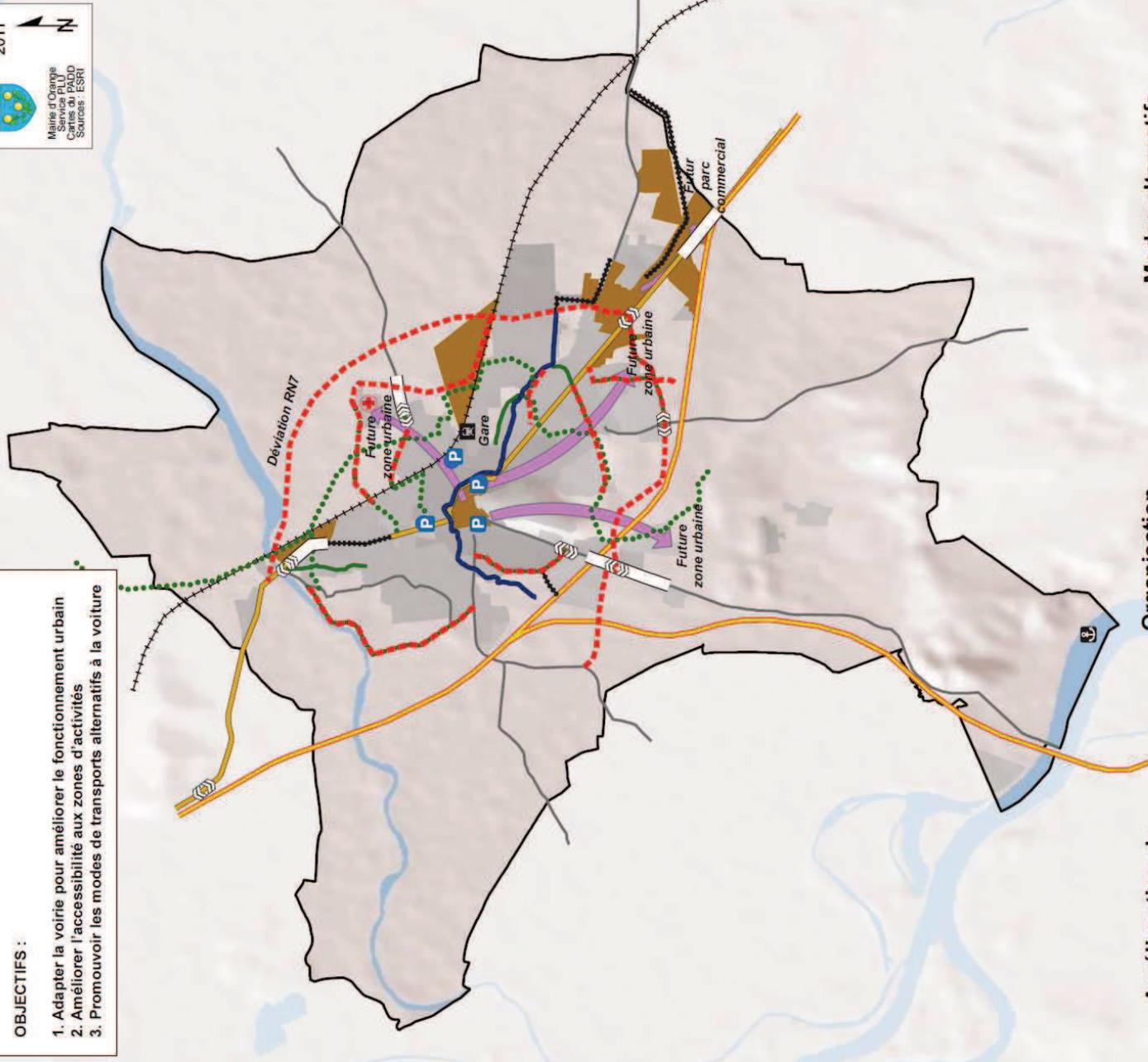
Cette orientation aborde la problématique des déplacements. Les enjeux sont de différencier la vocation de transit dans une logique intercommunale et régionale, d'améliorer la mobilité urbaine entre les quartiers par delà les ruptures liées aux grandes infrastructures mais aussi naturelles (topographie), de rendre le centre accessible et vivable, et de développer les modes de transports alternatifs (transports en commun, liaisons douces).

OBJECTIFS	ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
<p><b><u>Adapter la voirie pour améliorer le fonctionnement urbain</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépénaliser le trafic local du transit régional</b> et sécuriser la population dans la traversée urbaine d'ORANGE (déviation RN7) ;</li> <li>• <b>Fluidifier la circulation intra-urbaine et inter-quartiers</b> (contournements éloignés et rapprochés : Voie Pinay, Rue Alexis Carrel, Avenue de Champlain, ER 81, 106...) ;</li> <li>• <b>Réduire le trafic routier en coeur de ville</b> afin de diminuer les nuisances et pollutions tout en favorisant l'accessibilité au centre-ville (offre en stationnement) ;</li> <li>• <b>Développer et hiérarchiser les liaisons</b> Est/Ouest et Nord/Sud par-delà la voie ferrée et la RN7 pour assurer une bonne desserte de la ville au sein de son bassin de vie ;</li> <li>• <b>Apporter un caractère plus urbain à certains axes</b> pour signifier leur rôle de desserte résidentielle (requalification de la RN7, entrées de ville);</li> </ul>
<p><b><u>Améliorer l'accessibilité aux zones d'activités</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Requalifier et désenclaver</b> les voies de desserte de la ZAC du Coudoulet et des Portes Sud</li> <li>• <b>Valoriser les entrées de ville</b> au droit des zones</li> </ul>
<p><b><u>Promouvoir les modes de transports alternatifs</u></b> à la voiture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner et favoriser le développement des transports collectifs ;</b></li> <li>• <b>Favoriser l'intermodalité</b> par la création d'un pôle d'échange multimodal</li> <li>• <b>Organiser un véritable maillage de liaisons douces</b> (mise en place d'un maillage des déplacements doux qui s'appuie sur la liaison voie verte/voie bleue) ;</li> <li>• <b>Assurer une bonne accessibilité des services et équipements</b> (notamment au pôle hospitalier, aux équipements scolaires et sportifs de la Colline St Eutrope), sécuriser les axes piétons ;</li> <li>• Intégrer le principe de partage des usages de l'espace public dans les aménagements futurs ;</li> </ul>

# ORIENTATION 2 : ORANGE, VILLE ACCESSIBLE

## OBJECTIFS :

1. Adapter la voirie pour améliorer le fonctionnement urbain
2. Améliorer l'accessibilité aux zones d'activités
3. Promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture



- ### Amélioration du fonctionnement urbain
- Axes de transit national/régional majeurs**
- Autoroute
  - Route Nationale
  - Autres axes routiers
  - Chemin de fer
  - Axes de contournement
  - Aménagement routier

- ### Organisation dans la ville
- Rendre le centre-ville et les zones d'activités attractifs & accessibles (restructuration des voies)
  - Requalifier les entrées de ville
  - Développer des zones de stationnement de proximité
  - Pôle hospitalier

- ### Modes alternatifs
- Créer un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) & développer la halte fluviale
  - Liaison verte : existant, à créer
  - Trame Bleue : existant, à créer
  - Réorganiser les transports urbains en fonction de l'urbanisation

Cartographie : Marie d'Orange - Celine Projets 2011

### 3 - TROISIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ATTRACTIVE

#### ▪ RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

##### L'économie, un pivot du développement local

Le développement économique s'inscrit dans une dynamique de bassin de vie et participe avant tout à l'équilibre et à l'attractivité de la ville centre.

- Part de population active au regard de la population totale est en constante augmentation depuis 1982
- Place importante de l'emploi dans les secteurs du commerce et des services ; regroupant à eux deux plus de 70% des emplois.
- Importance des espaces agricoles: SAU occupe 47% du territoire
- Industrie n'est pas le secteur économique prédominant : en recul de -19% sur Orange, +1% sur le bassin.
- Secteur tertiaire : secteur des services est en nette progression avec une croissance de + 17%
- Importance des commerces de détail (près de 70% des établissements)
- Base aérienne 115 et 1er REC : poids important dans l'organisation économique
- Appareil commercial du centre ville récent et taille restreinte, avec peu d'enseignes nationales.
- Augmentation des mouvements pendulaires

En tant que ville centre, **la ville de ORANGE doit pouvoir soutenir l'activité locale en réservant des zones de développement économique, destinées à des types d'activités variés** (activités artisanales, commerces, services...), selon l'accessibilité à la zone et les moyens logistiques existants ou à venir et en relation avec le bassin résidentiel, ceci afin de limiter les trajets quotidiens.

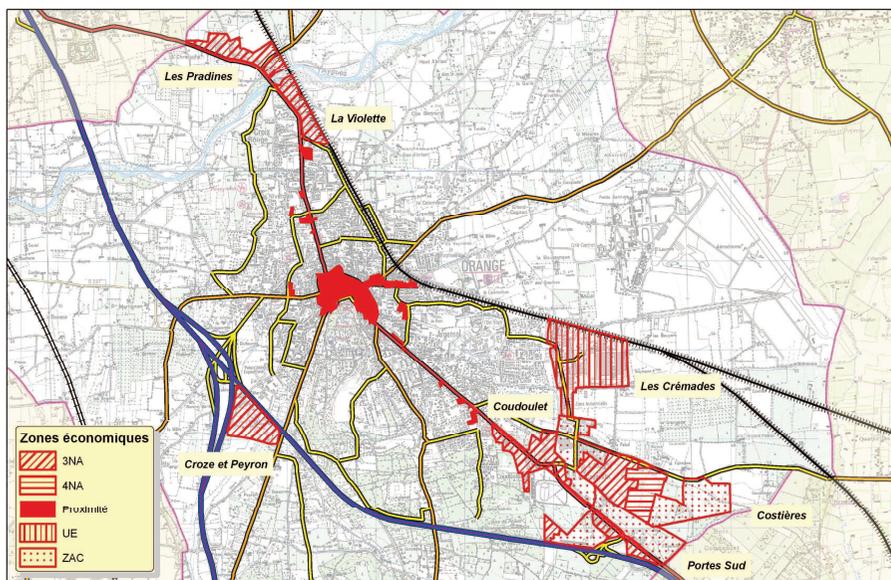
Aujourd'hui, il reste **peu de réserves foncières à destination des activités**, or ces dernières nécessitent souvent la mobilisation d'espaces importants.

##### La définition des espaces de développement doit viser l'optimisation des moyens logistiques.

**Au sud, les ZAC Porte Sud et du Coudoulet** profitent de l'axe de la RN7 et de l'effet vitrine de l'Autoroute A7. **Au nord**, une **restructuration complète de la zone commerciale du Faubourg de l'Arc** doit permettre un développement cohérent et harmonieux d'activités dans une zone urbaine densément bâti et située en entrée de ville.

Par ailleurs, la vie économique et le soutien aux PME s'y organisent avec la mise en place d'une plateforme d'initiative locale.

**La future zone d'activités des Veyrières** viendra renforcer un pôle majeur en structuration proche de la gare (ou futur PEM) et de la déviation de la RN7.



Mairie d'Orange - Cellule Projets  
Sources : IGN  
mai 2009

Echelle d'origine : 1:35 000  
0 0.25 0.5 1 1.5 2  
Kilomètres

### **L'activité économique doit participer à la valorisation du cadre de vie.**

**L'un des enjeux pour toutes ces zones d'activités sera de concilier activité et environnement.** L'activité doit devenir vecteur de qualité. Ainsi, la prise en compte des aspects architecturaux et paysagers sera un enjeu important au regard de la localisation périphérique des secteurs d'activités et de la situation linéaire sur les axes d'entrées de ville de certains espaces commerciaux.

**La zone des Costières**, située au sud ouest de la commune, entre l'ancienne Route Royale et l'ancienne route de Jonquières, prévoit un **développement raisonné et maîtrisé** de l'activité

en intégrant les principes du **développement durable** (architecture, espaces extérieurs, matériaux, récupération des eaux...)

### **Des ressources patrimoniales associées à des infrastructures performantes support du développement touristique**

Idéalement positionné au carrefour de terroirs de qualité, **Orange bénéficie d'un fort potentiel touristique.** Le développement du tourisme doit davantage puiser dans les ressources du territoire et la mise en valeur globale de la ville. La richesse urbaine et architecturale dans l'ensemble du territoire permet de communiquer une image chargée d'histoire. L'accent doit être mis sur une offre culturelle importante tant au niveau des structures (Théâtre Antique, Arc de Triomphe...) que des animations saisonnières (Les Chorégies, Festival de Jazz, Camp Féodal).

Les futurs projets liés au sport et aux loisirs (Complexe aquatique, salle d'arts martiaux, palais des..) draineront toute une vie associative par delà les limites administratives.

La thématique "une ville attractive" aborde les moyens d'agir sur l'accroissement du rayonnement du bassin économique orangeois. Le territoire est avant tout attractif pour ses zones d'activités dynamiques génératrices d'emplois locaux qui participent à l'équilibre et au dynamisme général du bassin de vie. L'enjeu est donc d'entretenir un essor économique local en réservant des secteurs de développement potentiel des activités mais aussi en agissant et en valorisant les forces en place.

OBJECTIFS	ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
<p><u>Retrouver une image et un dynamisme économique</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Requalifier les zones d'activités</b> (restructuration de la ZAC du Coudoulet, zone du Faubourg de l'Arc).</li> <li>• Requalifier les entrées de ville</li> <li>• Mettre en place une <b>politique en faveur des TPE</b> et la création d'entreprises afin d'assurer le maintien des PME et des activités artisanales (exemple : PFIL)</li> <li>• Réduire l'évasion commerciale non alimentaire</li> <li>• <b>Améliorer la qualité architecturale et paysagère</b> des zones d'activités existantes et à venir (matériaux, hauteurs, plantations...).</li> <li>• <b>Garantir une qualité de vie urbaine par le maintien et l'implantation de commerces de proximité en centre-ville</b>, dans les quartiers et dans les opérations futures d'habitat (quartier de l'Arc de Triomphe, Ecoquartier de l'Etang...)</li> <li>• <b>Assurer un équilibre entre le commerce de centre-ville et le commerce de périphérie</b> (exemple : manager de centre ville).</li> </ul>
<p><u>Assurer une gestion optimale et économe de l'espace pour un développement maîtrisé</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une <b>offre foncière diversifiée</b>, orientée vers les activités artisanales et les prestataires de services (ZAC des Costières, Développer l'activité en lien avec le fret (zone 4AU des Veyrières).</li> <li>• Favoriser l'extension des sites existants et <b>constituer des réserves foncières</b> à travers l'instauration d'une ZAD par exemple</li> </ul>

**Valoriser une économie agricole et viticole de qualité**

- **Maintenir en zone agricole (A)** les **secteurs du territoire à enjeux** (périmètre AOC, de grande culture ; irrigables) et à risques (cônes de bruit)
- **Concilier agriculture et énergies renouvelables**
- **Mettre en place des outils fonciers et opérationnels:** convention SAFER, aménagement foncier (remembrement ligne TGV /Déviation RN7...)
- **Pérenniser les infrastructures et services nécessaires à l'agriculture** (maintien des réseaux d'irrigations, aménagement des chemins ruraux...)
- **Diversifier** si possible **l'activité** afin de faire face à la crise et de contribuer à l'équilibre notamment financier de l'exploitation : agro-tourisme, ferme photovoltaïque, gîtes, ...

**Favoriser le développement maîtrisé des carrières**

- Maintenir une corrélation forte entre le zonage PLU et les projets d'extension et de renouvellement de carrières
- **Permettre le développement des carrières existantes de manière raisonnée**
- S'assurer de la reconversion du site après exploitation

**Renforcer la vie culturelle et l'attractivité touristique de la ville**

- **Agir sur la valorisation des itinéraires de découverte**, la signalétique, leur mise en relation et leur complémentarité
- **Développer et améliorer l'offre culturelle et de loisirs** en complétant, en valorisant et en rendant accessibles les grands équipements éducatifs et culturels (projet dit du « YETIPARC » (le palais des sports notamment) ; complexe aquatique ; salle d'arts martiaux, Théâtre Antique, Arc de Triomphe.
- **Mettre en valeur des ressources naturelles et paysagères** : Meyne, Aygues, Colline St Eutrope, Bois Feuillet, vignobles (développement d'itinéraires de promenades, maillage de cheminements piétons cycles, ....)

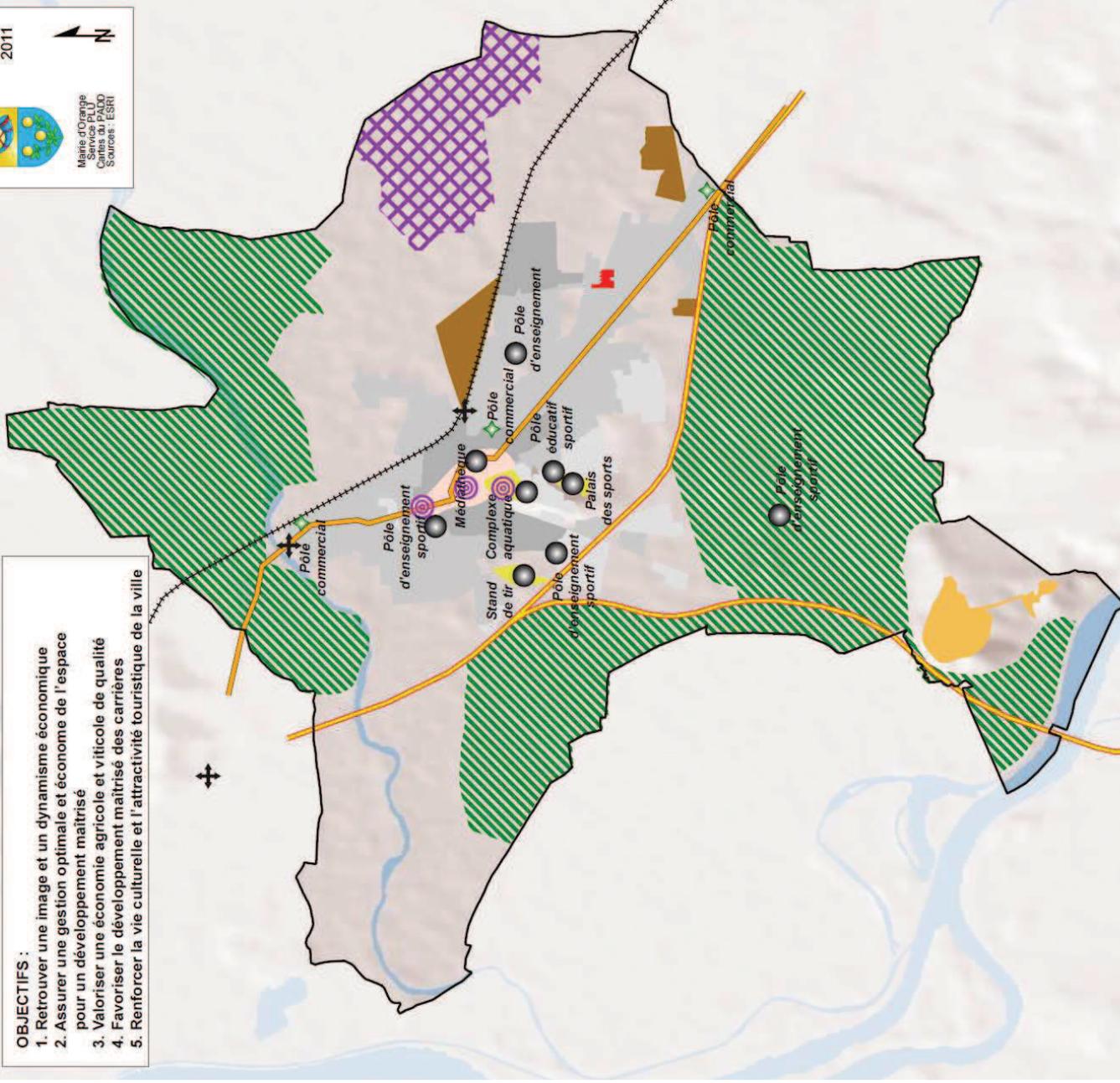
# ORIENTATION 3 : ORANGE, VILLE ATTRACTIVE

## OBJECTIFS :

1. Retrouver une image et un dynamisme économique
2. Assurer une gestion optimale et économe de l'espace pour un développement maîtrisé
3. Valoriser une économie agricole et viticole de qualité
4. Favoriser le développement maîtrisé des carrières
5. Renforcer la vie culturelle et l'attractivité touristique de la ville

sept. 2011

Mairie d'Orange  
Service PLU  
Sources : ESRI



## Gestion optimale et économe de l'espace

- Requalifier les zones d'activités existantes
- Renforcer les pôles commerciaux de proximité
- Développer les zones d'activités
- Restructurer les infrastructures de transport

## Rayonnement touristique & culturel

- Renforcer l'attractivité touristique & commerciale de cœur de ville (Arc de triomphe, Théâtre Antique)
- Développer des pôles de loisirs majeurs
- Conforter les équipements culturels, sportifs & éducatifs

Cartographie : Mairie d'Orange - Cahier Projets 2011

## 4 - QUATRIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE ROMAINE

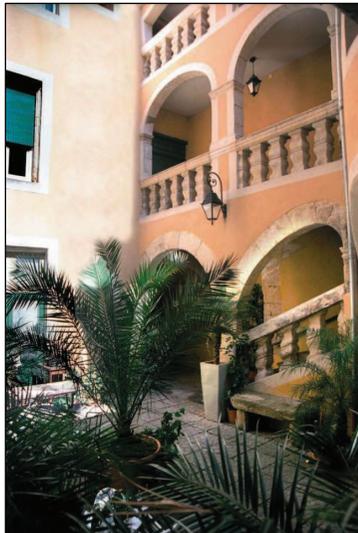
### ▪ RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

#### Une histoire urbaine porteuse d'identité et de patrimoine

ORANGE dispose d'un **patrimoine historique riche et de qualité** appartenant au passé romain : le Théâtre antique, les vestiges qui jouxtent le Théâtre, le Capitole sur la colline Saint-Eutrope, l'Arc de Triomphe.

Le patrimoine bâti du centre appartient à différentes époques (du Moyen-Âge au début du XXème siècle) et présente un intérêt certain, auquel s'ajoute de nombreuses fontaines, pour la plupart du XIXème siècle, alimentées par la source de la Bausse.

**Orange possède un patrimoine rural, à valoriser** (bâti agricole, fontaines, murs anciens...).



Le développement urbain a modifié profondément le visage de la ville et englobé progressivement les vestiges du passé rural et historique avec :

- une structure médiévale en îlots de l'intra-muros délimitant des espaces publics de petite taille enchâssés dans la Ville ;

- une structure parcellaire orthogonale, plus ou moins référencée au cardo romain, sur laquelle s'est appuyée le développement urbain à la périphérie

Mais, de cette période de forte construction, ORANGE a hérité des quartiers d'habitat collectif paysager aux fortes identités (Argensol, Crémades, Chênes Verts, Etang...). De même, des opérations de restructuration urbaine ont par endroits modifié la ville (Pourtoles : Espace Clodius, Cours Aristide Briand).

Les **enjeux** concernent principalement la **préservation du patrimoine ancien et plus contemporain** ; le **respect de l'identité locale dans les projets de développement urbains** qui doivent s'adapter au mieux à l'environnement naturel ou urbain dans lequel s'insère l'opération.

Le territoire orangeois est parsemé de nombreuses fermes isolées, relativement éloignées du centre-ville.



Aujourd'hui, ces constructions sont pour la plupart à usage d'habitation et participent à la mise en valeur du patrimoine bâti rural. Toutefois, il convient de s'assurer de la préservation de ce patrimoine par des mesures de protection et d'intégration au paysage environnant. En effet, les extensions ou aménagements de constructions existantes en zone agricole doivent s'apprécier au regard de leur environnement immédiat et ne doivent pas contribuer à dénaturer le paysage. Cet enjeu passe par des règles de constructibilité liées à l'aspect extérieur des constructions, aux clôtures, aux espaces verts....

**Envisager le développement urbain dans le respect du patrimoine et des paysages permet de garantir la sauvegarde d'une identité propre et d'affirmer toute l'importance apportée à la valorisation du cadre de vie pour les années à venir.**

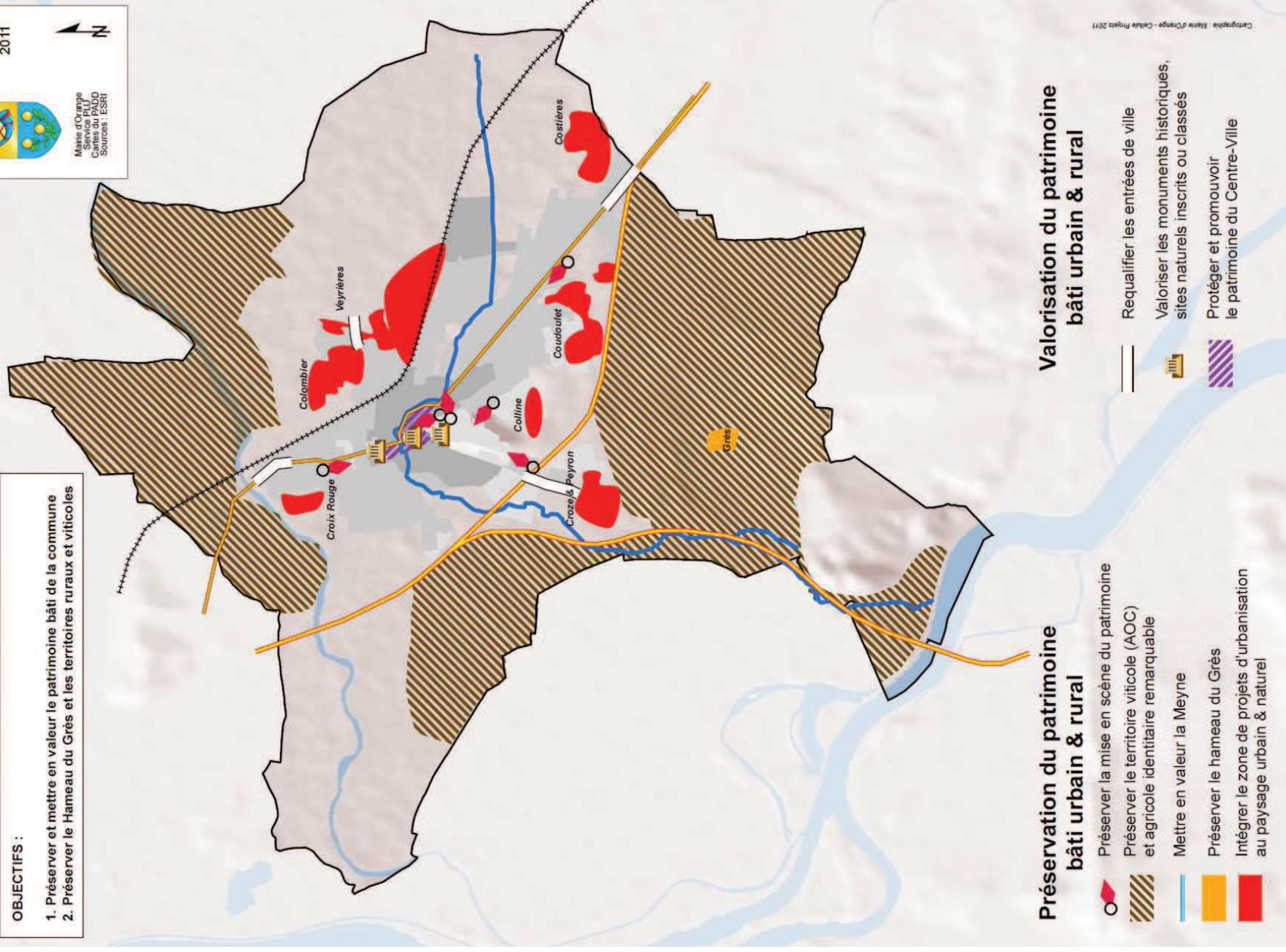
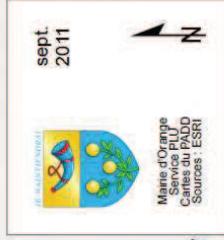
Le coeur historique d'ORANGE dispose d'un patrimoine remarquable à mieux connaître et faire reconnaître. De plus, le patrimoine ordinaire, les identités de quartier, la diversité des ambiances paysagères sont à préserver tout comme le patrimoine rural et son terroir viticole associé. Enfin, les référents architecturaux et paysagers doivent servir de cadre et dicter les conditions d'urbanisation des opérations futures.

OBJECTIFS	ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
<p><b><u>Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Imposer la prise en compte de critères de qualité architecturale, paysagère et urbaine pour toutes les nouvelles opérations</b> (Peyron, Colline Sud, Ecoquartier de l'Etang).</li> <li>• Protéger les cônes de vues et ouvertures sur les ensembles remarquables (MT Ventoux, Lampourdier, Colline St Eutrope) ;</li> <li>• Limiter l'urbanisation diffuse, privilégier le renouvellement urbain ou la densification pour respecter les enveloppes urbaines (Colombier, Veyrières, Etang, Peyron, Colline sud...) ;</li> <li>• <b>Autoriser l'architecture contemporaine de qualité</b> (HQE, énergie renouvelables,...) ;</li> <li>• <b>Imposer la réalisation d'espaces verts et de plantations de qualité dans les futures opérations ;</b></li> <li>• <b>Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain</b> dans la ville agglomérée (réhabilitation des façades, restauration du bâti, valorisation des espaces publics pour le centre ville, requalification des entrées de ville...)</li> </ul>
<p><b><u>Préserver le Hameau du Grès et les territoires ruraux et viticoles</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Définition d'une orientation d'aménagement</b> garantissant une bonne intégration des nouvelles constructions, dans le respect des caractéristiques paysagères et urbaines du hameau.</li> <li>• <b>Préserver la diversité des entités naturelles et urbaines</b> orangeoises en y autorisant un développement limité et encadré (Hameau du Grès)</li> <li>• <b>Sauvegarder les espaces viticoles</b> reconnus de qualité AOC (Maucoil, Berthaud, Somme Longue , Coucourdon...)</li> <li>• <b>Protéger les entités et les éléments ponctuels</b> qui constituent le patrimoine ordinaire et le paysage orangeois (boisements, haies, arbres isolés, cônes de vue, murs anciens, corps de ferme, petit patrimoine bâti...)</li> </ul>

## ORIENTATION 4 : ORANGE, VILLE ROMAINE

### OBJECTIFS :

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune
2. Préserver le Hameau du Grès et les territoires ruraux et viticoles



### Préservation du patrimoine bâti urbain & rural

- Préserver la mise en scène du patrimoine
- Préserver le territoire viticole (AOC) et agricole identitaire remarquable
- Mettre en valeur la Meyne
- Préserver le hameau du Grès
- Intégrer le zone de projets d'urbanisation au paysage urbain & nature

### Valorisation du patrimoine bâti urbain & rural

- Requalifier les entrées de ville
- Valoriser les monuments historiques, sites naturels inscrits ou classés
- Protéger et promouvoir le patrimoine du Centre-Ville

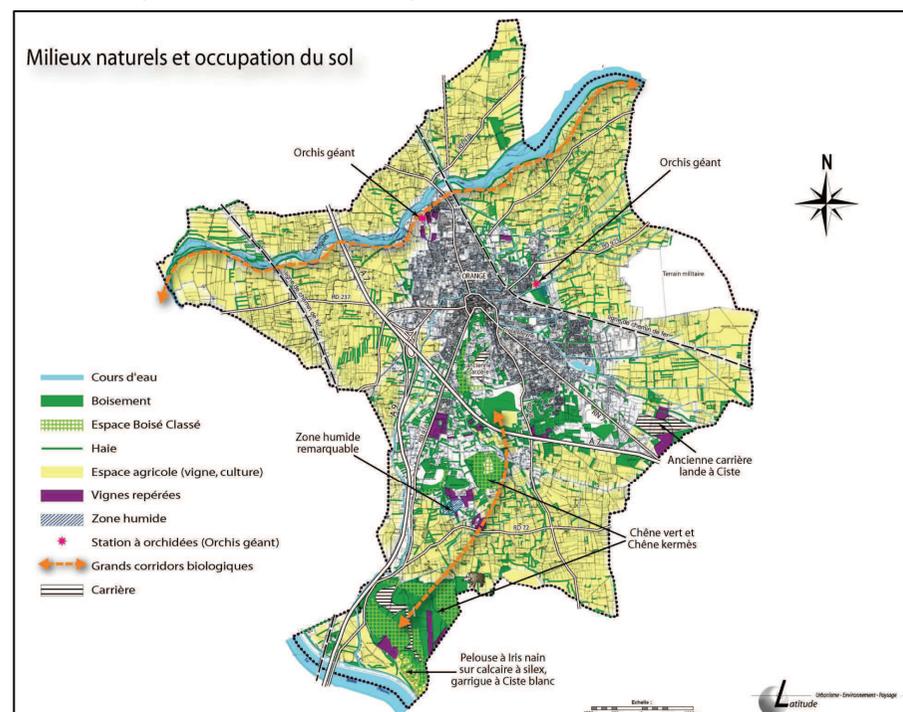
Cartographie : Mairie d'Orange - Cellule Projets 2011

## 5 - CINQUIEME ORIENTATION : ORANGE, VILLE DURABLE

### ▪ RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

#### Un environnement riche et varié menacé par l'étalement urbain

L'environnement naturel de la ville d'ORANGE est caractérisé par la présence de plusieurs **entités naturelles très diverses** : terres agricoles, vignobles, espaces boisés, zones humides, cours d'eau, espaces verts bien représentés en milieu urbain...



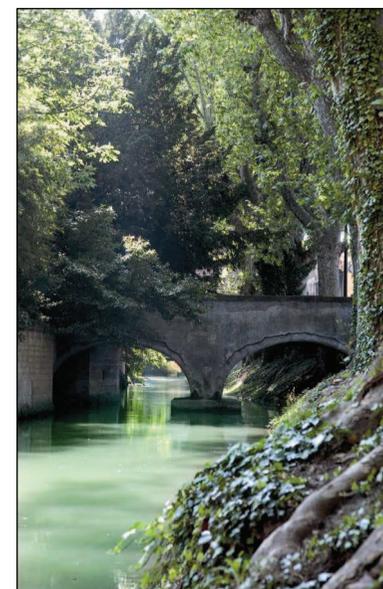
Cette diversité garantit à la commune une **véritable richesse floristique et faunistique** (ZNIEFF, NATURA 2000), un cadre de vie très agréable et une image de « ville verte », même en milieu urbain.

**L'étalement urbain menace cependant les espaces naturels et particulièrement les terres agricoles et viticoles.** Le territoire s'urbanise de plus en plus, ce qui pourrait menacer l'image rurale et l'équilibre environnemental général du territoire.

#### Un système hydrographique à mettre en valeur

**Le système hydrographique communal est très développé** avec le Rhône, l'Aygues et la Meyne et ses affluents. Ce dernier système constitue une **véritable trame bleue qui passe au travers de la ville**, à ciel ouvert ou canalisée, particulièrement sensible donc aux impacts humains.

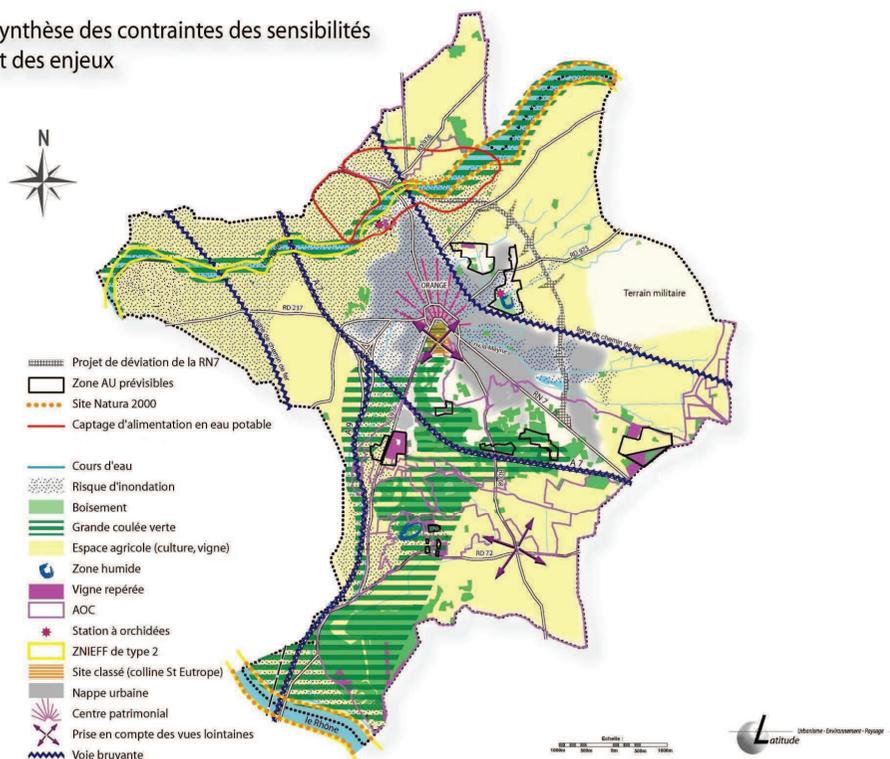
Ces cours d'eau ont souvent fait l'objet d'aménagement ou de canalisation, ce qui a eu pour conséquence leur disparition partielle du territoire.



## De nouvelles techniques d'écologie urbaine à mettre en oeuvre

L'urbanisation de la ville est confrontée à des contraintes résultant soit de l'environnement naturel, soit de la densité urbaine elle-même. Il existe un **fort risque d'inondations et de feux de forêts** du fait des massifs qui jalonnent le territoire.

Synthèse des contraintes des sensibilités et des enjeux



Par ailleurs, la commune est soumise à des **contraintes et nuisances liées au développement urbain et économique**:

- Des nuisances sonores autour des routes, voies ferrées et aéroport,
- Des risques liés au transport de matières dangereuses (servitude de gaz)
- ...

Dans un tel contexte, garantir la qualité de vie en milieu urbain, par une gestion des impacts de l'homme sur son milieu apparaît indispensable.

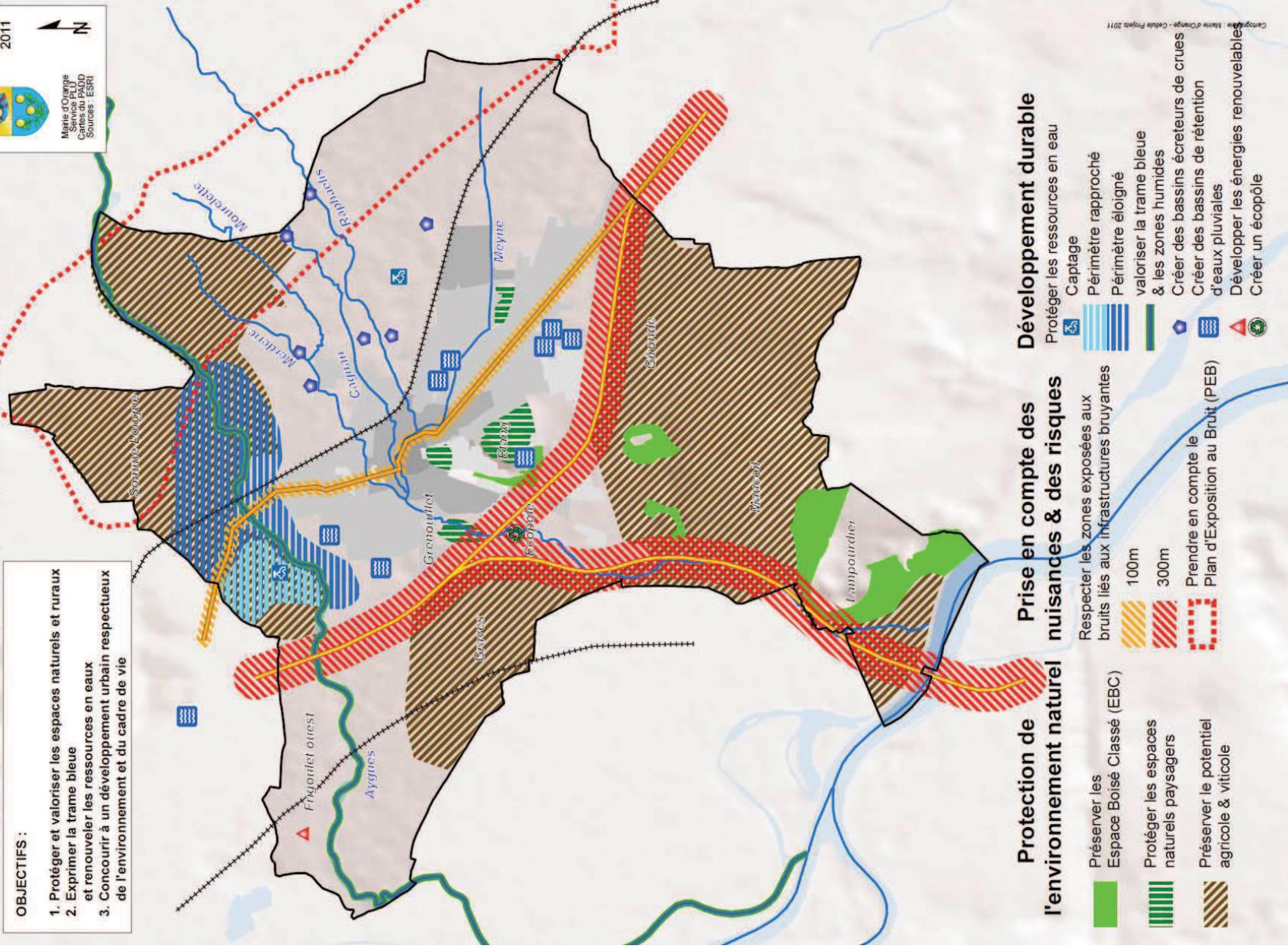
Le développement durable implique la prise en compte de la dimension environnementale au même titre que celle de l'économie ou que la satisfaction des besoins sociaux. Ainsi, un **enjeu phare** du développement de ORANGE réside en la **préservation de ses richesses naturelles, de son terroir**. Aussi les espaces de forêts, les cours d'eau, le vignoble représentent des espaces de respiration d'importance. Ils sont également garants de la biodiversité.

OBJECTIFS	ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
<u>Protéger et valoriser les espaces naturels et ruraux</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protéger et reconquérir les espaces naturels remarquables</b> (zones humides, ZNIEFF, boisements de Merueilles, de la Colline, Clavin, zones vertes tampon,...).</li> <li>• Protéger les systèmes écologiques traditionnels comme le maillage bocager, et autres corridors biologiques importants pour le fonctionnement des écosystèmes et la circulation des espèces.</li> <li>• <b>Reconquérir le site de l'ancienne carrière de l'Etang</b>, espace naturel fragilisé par la création d'un écoquartier</li> <li>• <b>Intégrer la forte protection à apporter aux vignobles classés AOC.</b></li> </ul>
<u>Exprimer la trame bleue et renouveler les ressources en eaux</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restaurer la trame bleue</b> en retrouvant la trace (physique ou symbolique) des cours d'eau.</li> <li>• <b>Maintenir une bonne qualité des cours d'eaux</b> qui drainent l'agglomération en améliorant les systèmes d'assainissement des eaux usées, en limitant les rejets directs dans les cours d'eau; en développant des techniques alternatives de récupération des eaux pluviales, comme l'utilisation d'aménagements végétaux tampons dans les zones de projet pour absorber et dépolluer les eaux pluviales (noues plantées, filtration végétale...);</li> <li>• Prendre en compte les contraintes liées à l'assainissement dans la localisation des secteurs urbanisables.</li> <li>• <b>Protéger et sécuriser les ressources naturelles en eau potable</b> par la protection des bassins versants</li> </ul>
<u>Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inciter à la mise en oeuvre d'une architecture écologique</b> (HQE, matériaux naturels, énergies renouvelables...).</li> <li>• Promouvoir une meilleure gestion des déchets (tri sélectif, compostage individuel, recyclage, valorisation énergétique...)</li> <li>• <b>Maintenir un cadre de vie de qualité dans tous les quartiers</b> par l'aménagement (cheminement piétons prenant appui sur une trame verte urbaine de qualité (canaux d'irrigation, canal de Pierrelatte, alignement d'arbres, haies boisées).</li> <li>• <b>Prendre en compte les risques naturels et technologiques</b> (inondation, feu de forêts, matières dangereuses, nucléaire...).</li> <li>• <b>Réduire les nuisances sonores</b> (autoroute A7, RN7, aérodrome, voie ferrée)</li> </ul>

# ORIENTATION 5 : ORANGE, VILLE DURABLE

## OBJECTIFS :

1. Protéger et valoriser les espaces naturels et ruraux
2. Exprimer la trame bleue et renouveler les ressources en eau
3. Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie



### Protection de l'environnement naturel

- Préserver les Espace Boisé Classé (EBC)
- Protéger les espaces naturels paysagers
- Préserver le potentiel agricole & viticole

### Prise en compte des nuisances & des risques

- Respecter les zones exposées aux bruits liés aux infrastructures bruyantes
  - 100m
  - 300m
- Prendre en compte le Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

### Développement durable

Protéger les ressources en eau

- Captage
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- valoriser la trame bleue & les zones humides
- Créer des bassins écreteurs de crues
- Créer des bassins de rétention d'eaux pluviales
- Développer les énergies renouvelables
- Créer un écopôle

Cartographie : Maire d'Orange - Cahier Projets 2011